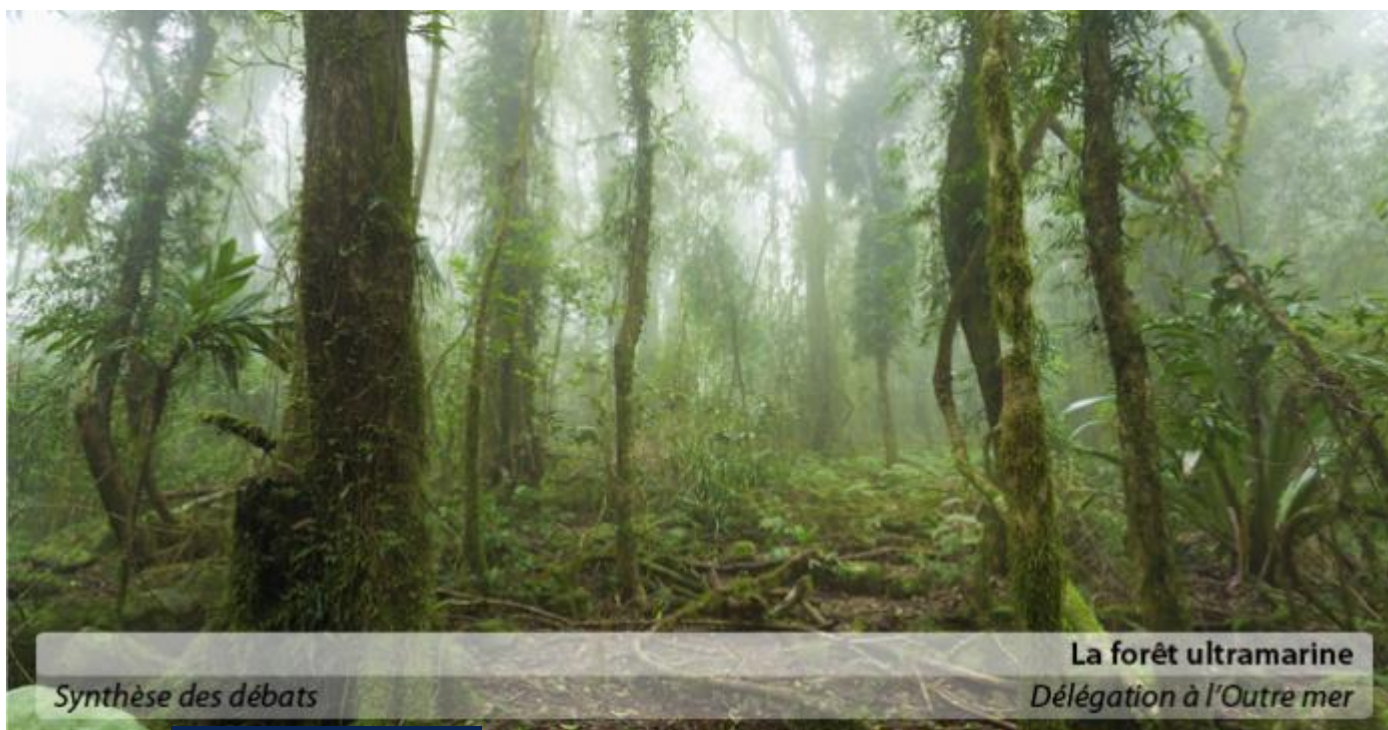


Compte-rendu de la réunion de la délégation à l'Outre-mer du mardi 12 juin 2012



Synthèse des débats

La forêt ultramarine
Délégation à l'Outre mer

TRAVAUX PUBLIÉE LE 22/06/2012

Saisine liée : LA VALORISATION DES FORÊTS DES OUTRE-MER

La valorisation de la forêt ultramarine

examen en seconde lecture et vote du projet de contribution au rapport et à l'avant-projet d'avis intitulés « La valorisation de la forêt française » de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (rapporteur du projet de contribution : M. Rémy-Louis BUDOC);

auditions de veille de Mme Martine CHONG-WA-NUMERIC, Directrice régionale de Pôle Emploi pour la Martinique, MM. Christian SAINT-ÉTIENNE, Directeur de cabinet auprès de M. le Directeur régional de Pôle Emploi pour la Guadeloupe et les Îles du Nord, Annicet LOEMBE, Directeur régional pour la Guyane et Didier CLERGEAU, Directeur régional adjoint pour La Réunion, sur le thème de la situation des jeunes d'Outre-mer face à l'emploi.

Contribution au rapport et à l'avant-projet d'avis intitulés « La valorisation de la forêt française »

Le début de la réunion a été consacré à l'examen, en seconde lecture et au vote, du projet de contribution à l'avant-projet d'avis sur «*La valorisation de la forêt française* », dont M. Rémy-Louis BUDOC est le rapporteur. Lors de l'examen de la contribution, les conseillers ont déposés des amendements pour souligner que les forêts ultramarines étaient un enjeu de recherche, que la déforestation était aussi liée aux activités minières légales et que la sensibilisation aux enjeux des forêts des Outre-mer devait

être menée en priorité auprès des jeunes. Enfin, des moyens compensatoires devraient être attribués à la forêt tropicale guyanaise. En effet, concernant l'accessibilité aux crédits carbone, la France, pays inscrit à l'annexe 1, n'est pas éligible aux mécanismes REDD +, alors qu'elle est un des pays financeurs de ce mécanisme à disposer d'un couvert forestier tropical important.

La contribution a été adoptée à l'unanimité par 14 voix, représentant 9 groupes sur 11 au sein de la délégation. Les conseillers ont également choisi 3 pistes d'action contenues dans la contribution et qui pourraient être reprises comme propositions dans le projet d'avis de la section de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche.

La situation des jeunes d'Outre-mer face à l'emploi.

Au cours de leur audition, les quatre directeurs de Pôle Emploi dans les départements d'Outre-mer ou leurs représentants, ont d'abord rappelé que les jeunes étaient particulièrement nombreux dans certains départements comme la Guyane, Mayotte et La Réunion et que cette dynamique démographique devait être prise en compte dans l'analyse de la situation des jeunes vis à vis de l'emploi. Ils ont également indiqué que la situation géographique des Outre-mer devait être prise en considération car leurs économies sont en concurrence avec des pays qui ont par exemple un coût du travail beaucoup plus faible. Ils ont ensuite souligné que les taux de chômage des jeunes ultramarins étaient bien plus élevés qu'en métropole et que ceux qui travaillaient occupaient souvent des emplois précaires et faiblement rémunérés. Ils ont insisté sur le niveau de formation plus faible des jeunes ultramarins, sur la nécessité de l'améliorer même lorsqu'ils bénéficiaient de contrats aidés et sur l'absence de projet professionnel pour un grand nombre de jeunes. Les problèmes de l'illettrisme et des sorties du système scolaire sans diplôme ont également été mentionnés. Les difficultés des jeunes diplômés à trouver un emploi ont également été évoquées ainsi que de l'intérêt de revaloriser l'image de certains emplois dans des secteurs comme l'agriculture ou le tourisme et de favoriser la création d'entreprises.

Les intervenants ont aussi souligné la nécessité de mutualiser et de fédérer les différents dispositifs et acteurs (Pôle Emploi, l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité, le Service militaire adapté, l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, les Conseils régionaux, etc.) en faveur de l'emploi des jeunes afin d'accroître leur efficacité. Ils ont noté la difficulté d'articuler les formations mises en œuvre avec les besoins du tissu économique local, faute parfois d'interlocuteurs représentatifs pour les définir parmi les entrepreneurs.

Lors du débat, les conseillers se sont interrogés sur la présence et l'action de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes dans les Outre-mer et sur la part de l'emploi public dans l'emploi total. Ils ont souligné que l'amélioration de la formation des jeunes ultramarins était un préalable indispensable pour améliorer leur situation vis-à-vis de l'emploi mais qu'il fallait également prendre en compte les stratégies de développement des territoires pour créer de l'emploi. Ils se sont également interrogés sur la situation des jeunes sans qualification et sur les secteurs d'activités qui pourraient être créateurs d'emplois. L'importance de maîtriser les langues étrangères comme l'anglais, l'espagnol ou le portugais par les jeunes ultramarins a été discutée tout comme la mobilité à la fois pour se former ou trouver un emploi en dehors des territoires ultramarins.